



Commune de
Val-de-Ruz

PLAN GÉNÉRAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE VAL-DE-RUZ (PGA)

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 – TH 699392

Auteur : Conseil communal

Date : 07.10.2024



Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Généralités	5
2.1.	Méthodologie	5
2.2.	Échéance de planification	5
2.3.	Périmètres d'étude	5
2.4.	Périmètre d'alimentation	5
3.	État des lieux du système d'approvisionnement en eau	6
3.1.	Organisation	6
3.2.	Aperçu du système d'approvisionnement en eau	6
3.3.	Ressources en eau	7
3.4.	Ouvrages (réservoirs et STAP, y.c. traitements)	9
3.5.	Conduites (transport et distribution)	9
3.6.	Défense incendie	9
4.	Besoins en eau et bilans	10
5.	Synthèse des enjeux	10
6.	Appréciation générale	11
7.	Concept de l'approvisionnement en eau futur	11
7.1.	Principes	11
7.2.	Mesures phares	12
7.3.	Coûts des mesures	15
8.	Conclusion	16
9.	Annexes	16
10.	Projet d'arrêté	17



Liste des figures

Figure 1 : représentation schématique du système d'approvisionnement en eau	7
Figure 2 : représentation de l'approvisionnement en eau selon les ressources actuelles	8
Figure 3 : représentation de l'état futur selon mesures du PGA	14
Figure 4 : représentation des zones de distribution selon mesures du PGA	14

Liste des tableaux

Tableau 1 : secteurs d'étude	5
Tableau 2 : nombre de kilomètres de conduites remplacées et projetées	12
Tableau 3 : coûts des mesures par échéance de planification et par type de mesures	15

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
ECAP	<i>Établissement cantonal d'assurance et de prévention</i>	SECH	<i>Syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la chaîne de Chasseral</i>
PAL	<i>Plan d'aménagement local</i>	SENE	<i>Service de l'énergie et de l'environnement</i>
PGA	<i>Plan général d'approvisionnement en eau</i>	SIVAMO	<i>Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des montagnes neuchâteloises</i>
S1, S2 et S3	<i>Zones de protection des eaux</i>	STAP	<i>Station de pompage</i>



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le plan général d'approvisionnement en eau (PGA) est un instrument de planification qui vise à assurer un approvisionnement sûr en eau potable à long terme. Il détermine les infrastructures (ouvrages et conduites) et les moyens financiers requis pour l'approvisionnement correct du territoire de la Commune en eau potable et en eau pour l'extinction. En principe, un PGA doit être revu tous les 15 ans environ, ainsi qu'en cas d'occurrence de conditions particulières (par exemple révision du plan d'aménagement local (PAL), difficultés d'approvisionnement en eau, développements régionaux, problèmes financiers, etc.).

Bien qu'il ne soit légalement pas obligatoire pour les communes d'établir un PGA dans le canton de Neuchâtel, bon nombre d'entre-elles ont pris l'initiative de se doter d'un tel instrument. Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) subventionne à hauteur de 40% les études y relatives.

La Commune de Val-de-Ruz a décidé de se lancer dans l'établissement d'un PGA complet en 2015. Pour ce faire, elle a mandaté la société Viteos SA qui en a établi une première version soumise à votre Autorité en février 2017 ; le rapport d'information a été approuvé à l'unanimité. Mais lorsqu'il s'est agi de solliciter la subvention promise auprès du SENE, au début de l'année 2018, celui-ci a jugé que le document approuvé constituait certes une bonne base de départ, mais qu'il manquait une étude hydrogéologique afin de déterminer l'état quantitatif et qualitatif des ressources. Pour cette raison, le versement de la subvention a été différé dans l'attente de ce complément.

À ce sujet, il est à relever que la Commune a fait œuvre de pionnière en la matière dans le canton, ce qui signifie qu'en 2015 les exigences n'étaient pas encore claires et ont beaucoup évolué depuis. La Société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau (SVGW) a notamment édicté en 2019 une recommandation (W1011) pour l'élaboration des PGA qui définit ce que doit contenir un tel plan. Il y est demandé de vérifier les conditions de pression dans le réseau pour l'exploitation courante et la défense incendie. Cette exigence implique la réalisation d'une modélisation hydraulique du réseau afin de pouvoir procéder à des simulations. Cette opération est délicate et chronophage. Le volet financier (coûts des mesures) était également insuffisamment développé dans la version du document de 2017.

Depuis 2018, notre mandataire, avec supervision régulière de la Commune, s'est donc attelé à faire évoluer la première version du PGA vers celle qui vous est soumise aujourd'hui pour adoption, tout en prenant en compte les nombreuses évolutions réglementaires intervenues dans l'intervalle.

Le présent rapport démontre la nécessité d'investir annuellement environ CHF 2.7 millions pour l'entretien et le développement du réseau d'eau potable communal et de faire passer le taux actuel de perte d'eau de 33% à 20% d'ici 2040.



2. Généralités

2.1. Méthodologie

La méthodologie appliquée lors de l'établissement d'un PGA est la suivante :

1. analyser le réseau existant ;
2. définir un concept optimal pour satisfaire :
 - la sécurité alimentaire ;
 - la sécurité d'approvisionnement ;
 - la sécurité d'exploitation ;
 - la défense incendie ;
3. proposer un outil de planification et de pilotage pour la Commune.

2.2. Échéance de planification

Le PGA se base sur les horizons de planification suivantes :

- à court terme (0-10 ans) ;
- à moyen terme (10-20 ans) ;
- à long terme (20-30 ans).

2.3. Périmètres d'étude

Pour des raisons pratiques, le territoire de la Commune a été séparé en trois secteurs distincts. Ces secteurs sont décrits ci-dessous :

Secteurs	Localités
Ouest	Montmollin, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Boudevilliers
Centre	Les Hauts-Geneveys, Fontainemelon, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Villiers, Savagnier, Fenin-Vilars-Saules, Engollon, Fontaines
Est	Le Pâquier (y.c. La Joux-du-Plâne)

Tableau 1 : secteurs d'étude

2.4. Périmètre d'alimentation

Le périmètre d'alimentation comprend l'ensemble des zones où la Commune est tenue d'assurer une alimentation en eau. Il correspond aux zones constructibles du PAL accepté par le Conseil général en avril 2024.



3. État des lieux du système d'approvisionnement en eau

3.1. Organisation

Un mandat de gestion global du réseau d'eau potable est confié à Viteos SA depuis 2016. La gestion de l'eau demeure toutefois sous l'égide de la Commune qui en fixe les tarifs et vote les investissements. Elle est également responsable de l'adoption des règlements en rapport avec la distribution de l'eau potable.

En 2007, un plan directeur de l'eau potable régional (PDER), ancêtre du PGA, avait été établi sur le périmètre du Syndicat intercommunal des eaux du Val-de-Ruz est (SEVRE) qui regroupait alors 10 communes.

Un manuel d'assurance qualité existe et est régulièrement tenu à jour. Des analyses en laboratoire sont régulièrement effectuées, tant sur les eaux brutes que sur les eaux traitées.

3.2. Aperçu du système d'approvisionnement en eau

Aujourd'hui l'ensemble des installations de production et de distribution d'eau potable peut être résumé par les chiffres clés suivants :

Adduction et production

- 70% de production locale et 30 % fourni par des tiers (Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des montagnes neuchâteloises (SIVAMO), Ville de Neuchâtel, Syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la chaîne de Chasseral (SECH))
- 18 captages et 7 puits

Réservoirs, stations de pompage (STAP) et traitement

- 17 réservoirs d'eau traitée dont 5 déjà mis hors service
- 8 STAP d'eau traitée
- 5 stations de surpression
- 9 installations de traitement

Conduites

- 53 km de conduites de transport
- 106 km de conduites de distribution, dont 50 km en fonte grise et Eternit
- 97 km de conduites de branchement privés (hors réseau du Val-de-Ruz selon le règlement) à l'extrémité desquels se trouvent 3'970 compteurs
- actuellement 33% de fuite : 30 à 50 réparations par année
- 574 hydrantes (dont 7 bornes à badge)

Valeur économique (valeur à neuf)

- environ CHF 180 millions, dont environ CHF 150 millions (83%) pour les conduites de transport et de distribution.

La figure 1 ci-après représente le système actuel d'alimentation en eau de Val-de-Ruz.

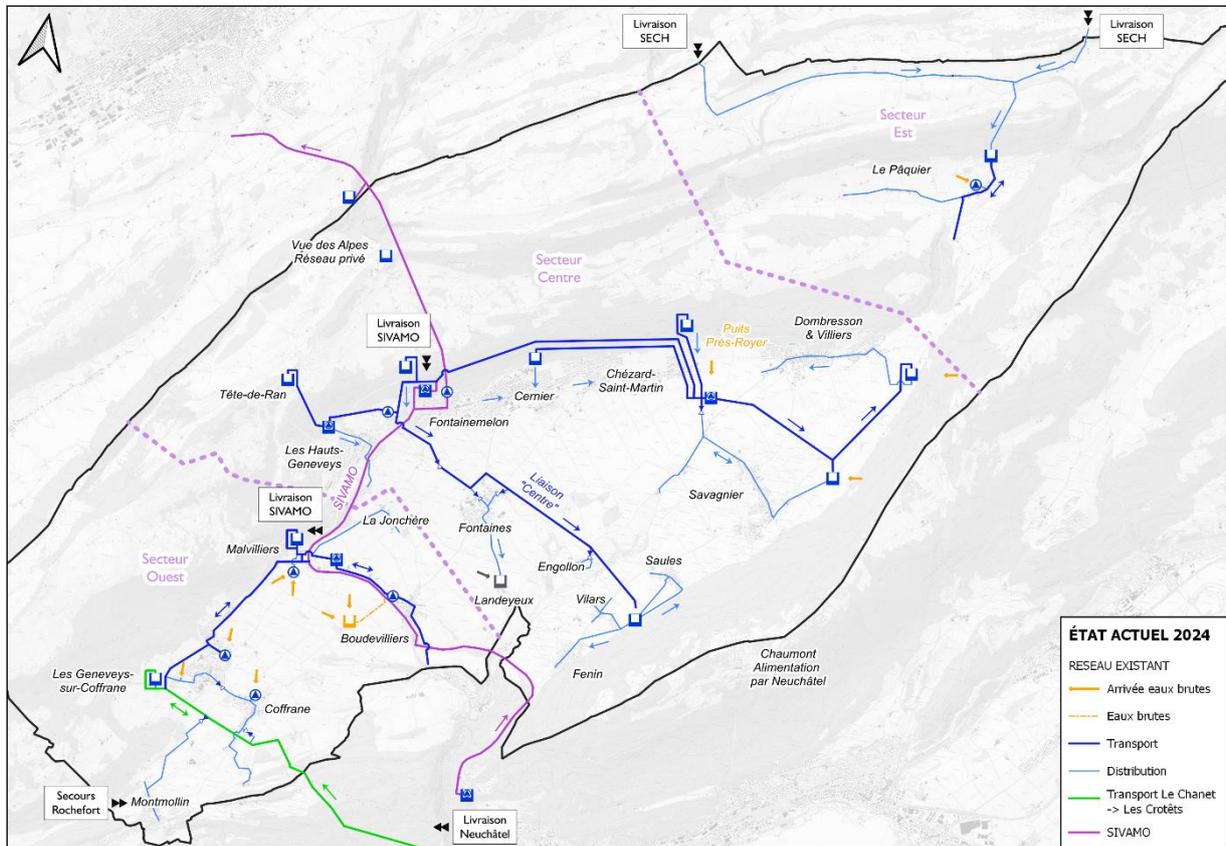


Figure 1 : représentation schématique du système d'approvisionnement en eau

3.3. Ressources en eau

Au total, on dénombre 29 ressources communales potentiellement utilisables (8 puits et 21 sources ou groupe de sources). À ce jour, sur ces 29 ressources en eau, 25 sont en service (7 puits et 18 sources ou groupe de sources). Certaines ressources ne peuvent pas être utilisées actuellement pour cause de mauvaise qualité et/ou de non-conformité des installations.

En plus des 29 ressources mentionnées ci-dessus, huit autres ressources historiques sont aujourd'hui totalement abandonnées, mais deux pourraient possiblement être réhabilitées.

La figure 2 ci-après représente les différentes ressources, ainsi que les pourcentages des quantités fournies par chacune d'elles en moyenne annuelle.



Plan général d'approvisionnement en eau de Val-de-Ruz (PGA)

Rapport au Conseil général

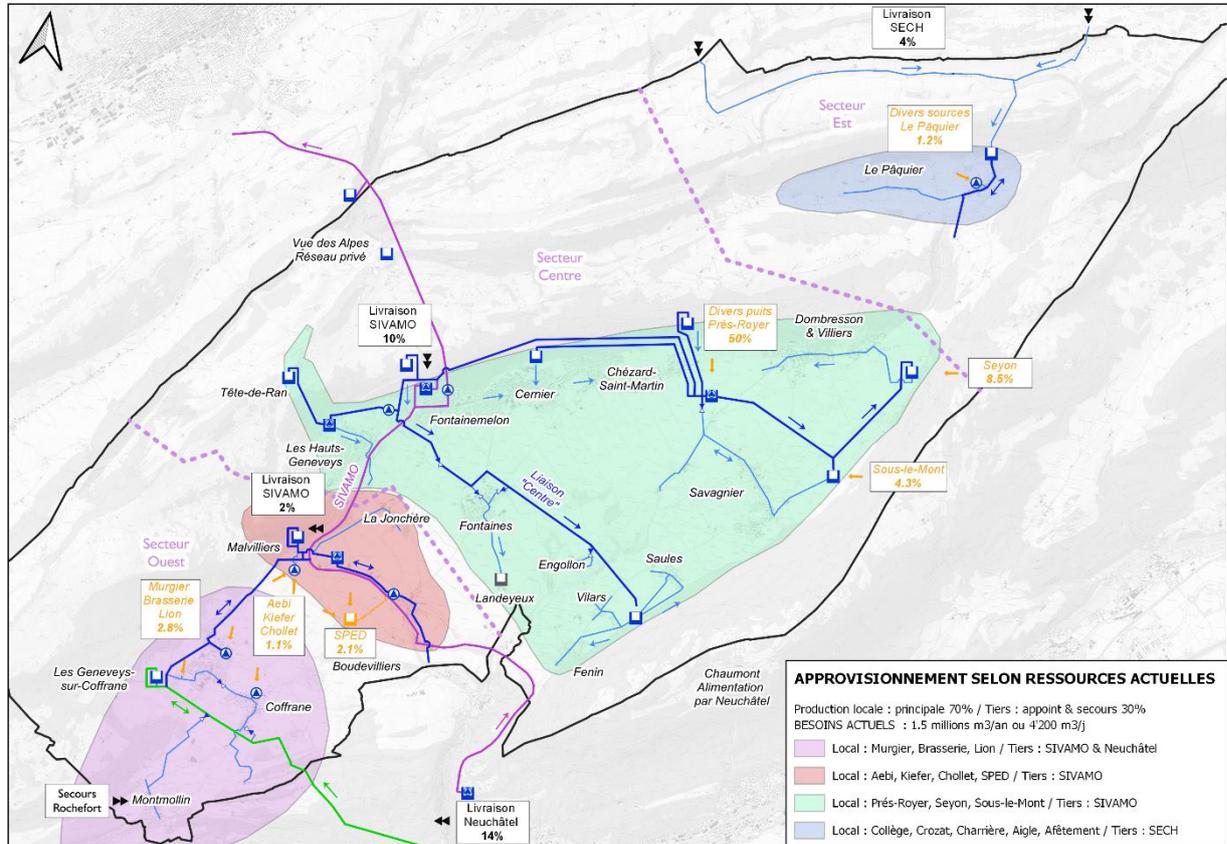


Figure 2 : représentation de l'approvisionnement en eau selon les ressources actuelles

Chacune de ces ressources bénéficie de zones de protection sanctionnées afin de les protéger des atteintes extérieures. Toutefois, la vulnérabilité d'une grande partie des ressources en eau a été mise en évidence par rapport principalement à des dangers agricoles.

Comme mentionné en introduction, une étude hydrogéologique demandée par le SENE a été menée par un bureau spécialisé. L'ensemble des investigations conduites dans le cadre de cette étude a représenté un travail conséquent qui a débouché sur l'établissement d'un rapport de plus de 200 pages ! Des jaugeages des ressources ont notamment été réalisés durant une année, afin d'avoir une vue la plus large possible sur le comportement des celles-ci sur un cycle complet de saisons.

Dans l'ensemble, l'état des captages peut être considéré comme bon à satisfaisant et ne nécessitera donc pas d'importants investissements à l'horizon du PGA.

La qualité des eaux brutes (avant traitement) est influencée de manière importante par l'agriculture. Une attention particulière doit être portée à ce point afin de garantir leur qualité.



La quantité d'eau disponible pour les différentes ressources est très fluctuante en fonction des saisons. À l'étiage¹, en règle générale en été et à l'automne, le débit de la majorité des sources devient presque nul à l'exception de quelques-unes.

3.4. Ouvrages (réservoirs et STAP, y.c. traitements)

Sur les 17 réservoirs que comptait la Commune avant la fusion, seuls 10 seront maintenus en activité après la mise en œuvre complète du PGA. Globalement, les ouvrages qu'il est prévu de conserver sont dans un état pouvant être considéré comme bon à satisfaisant ; comme pour les captages, cela signifie qu'ils ne vont pas nécessiter d'importants travaux dans les années à venir.

Les traitements aujourd'hui en place dans les différents ouvrages sont conformes aux besoins et sont en bon état. Les coûts à prévoir sont pour leur entretien et leur remplacement lorsqu'ils auront atteint leur durée de vie.

3.5. Conduites (transport et distribution)

Il s'agit du domaine le plus problématique. En effet, sur les 155 km de conduites propriétés de la Commune, la moitié est constituée de fonte grise (45%) et d'Eternit (4%). Aujourd'hui, il est rare de trouver de tels pourcentages de ces types de matériaux dans les réseaux d'eau potable, car ils ne sont plus posés depuis la fin des années 60. Ce constat signifie que le réseau est dans son ensemble à considérer dans la catégorie « ancien à très ancien ». Ceci est dû au fait que, pendant de nombreuses années, les conduites n'ont pas été renouvelées comme elles auraient dû l'être.

Cette ancienneté engendre un nombre de fuites élevé. Ce qui signifie que 33% de l'eau injectée dans le réseau finit dans le terrain induisant des frais de réparation importants, ainsi que des frais de production et d'achat d'eau inutiles. Une réduction du taux de fuite à 20%, hypothèse peu ambitieuse, permettrait déjà une économie annuelle de l'ordre de CHF 150'000, sans parler de réduire le gâchis de perdre une matière de première nécessité.

3.6. Défense incendie

Afin de vérifier les conditions hydrauliques, un bureau spécialisé a modélisé l'ensemble du réseau de la Commune. Les valeurs mesurées datant majoritairement de plus de 10 ans, l'analyse s'est basée sur le modèle hydraulique qui prend en compte les mesures et travaux réalisés dans l'intervalle. Ceci a permis de simuler les débits et les pressions disponibles aux hydrantes et de vérifier leur conformité aux exigences. Le constat est qu'aujourd'hui un nombre important d'hydrantes (66%) ne satisfait pas aux exigences des zones de risque incendie dans lesquelles elles sont situées. Cette étude a également permis de valider les diamètres des nouvelles conduites de transports mentionnées au chapitre précédent.

La couverture spatiale des hydrantes, soit le nombre et les inter-distances entre celles-ci, a également été vérifiée et elle peut être considérée comme bonne.

¹ Baisse périodique des eaux ; le plus bas niveau des eaux.



4. Besoins en eau et bilans

Une analyse des besoins en eau et des quantités disponibles a permis d'établir des bilans hydrauliques, afin de déterminer si l'approvisionnement est garanti aujourd'hui et à futur selon divers scénarios. Il s'avère qu'il n'y pas de problème pour les secteurs ouest et centre, grâce à la conduite du SIVAMO à même de subvenir aux éventuels manques ou à l'augmentation de la consommation. Par contre, le secteur est, soit Le Pâquier, présente des déficits dès aujourd'hui ; celui-ci doit fréquemment être alimenté au moyen de camions citernes durant l'été.

Les capacités de stockage des réservoirs actuels sont nettement suffisantes, voire même trop importantes. Dans ce rapport, il est présenté le fait qu'une des manières de remédier à cette surcapacité est d'en supprimer.

5. Synthèse des enjeux

Les différents enjeux mis en évidence aux chapitres précédents peuvent être synthétisés de la manière suivante :

Infrastructures

- infrastructures vieillissantes, en particulier le réseau

Ressources

- observation claire de la diminution des débits d'étiage des ressources
- mise en évidence de la vulnérabilité d'une grande partie des points par rapport principalement à des dangers agricoles ; de nombreuses ressources ne peuvent pas à ce jour être utilisées (Paulière, Bottes, Grandes-Planches, etc.)
- zones de protection délimitées et sanctionnées, à optimiser

Traitement et pompage

- éparpillement des ressources et impossibilité de centralisation des traitements

Réservoirs

- grand nombre de réservoirs et nécessité de simplification
- possibilité de création d'interconnexion permettant l'abandon de réservoirs

Réseau de distribution

- très grand pourcentage de conduites en fonte grise et en Eternit
- très grand nombre de fuites et pourcentage de pertes effectives sur le réseau élevé
- absence de redondance sur certaines conduites
- qualité moyenne à médiocre du cadastre souterrain avec de nombreuses inconnues sur l'année de pose des conduites
- problématique de la gestion des branchements privés

Défense-incendie

- de nombreuses hydrantes ne satisfont pas aux exigences de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)



Interconnexions

- bonnes interconnexions pour eau d'appoint et de secours (à l'exception du Pâquier)
- pénurie d'eau en cas de sécheresse au Pâquier et nécessité d'y acheminer de l'eau par camion lors de certaines périodes

Télégestion

- bon système en place, à maintenir et à améliorer

Le concept de l'approvisionnement en eau futur proposé au chapitre 7 du présent rapport vise à répondre aux enjeux évoqués ci-dessus.

6. Appréciation générale

Le cadastre souterrain est par essence quasi invisible, mais il est indispensable aux besoins de fonctionnement des infrastructures privées et collectives.

Au vu des constats établis dans les chapitres précédents, il faut relever le taux de pertes d'eau très élevé. En 2015, celui-ci s'établissait à 25%. Neuf ans plus tard, il atteint 33% alors que les Autorités communales ont déjà pris des dispositions importantes, à savoir la réfection des conduites sises dans les routes traversant les villages (Villiers, Dombresson, Chézard-Saint-Martin, Cernier et Fontainemelon).

Malgré ces travaux d'ampleur, le problème des fuites persiste. Il s'agit d'y remédier en investissant régulièrement les montants suffisants.

Les points suivants mettent en évidence les axes de travail et les ressources nécessaires à dégager.

7. Concept de l'approvisionnement en eau futur

7.1. Principes

Le système d'approvisionnement en eau actuel étant très étendu, impliquant une multitude d'ouvrages et de particularités locales, le concept ne prévoit pas de le modifier en profondeur. Il vise une optimisation de celui-ci, techniquement, temporellement et financièrement réalisable.

Adduction/production de l'eau

- concentration sur les ressources qui ont un potentiel intéressant à l'étiage et dont la qualité est satisfaisante. Dans le secteur est, une nouvelle source d'approvisionnement doit être mise en place.

Réservoirs et stations de pompage

- diminution du grand nombre de réservoirs hérités de la fusion. Ceci permettra de réduire les frais d'entretien et les capacités de stockage trop importantes néfastes pour la qualité de l'eau.



Conduites de transport

- pose de nouvelles conduites de bouclage afin de permettre la suppression des réservoirs mentionnés au point précédent et de créer de nouvelles zones de distribution (figure 4) ;
- augmentation du diamètre de certaines conduites existantes afin de faciliter le transit de l'eau entre les secteurs ouest et centre.

Conduites de distribution

- remplacement des conduites en fonte grise et en Eternit par des conduites équivalentes en fonte ductile ou en polyéthylène (PE) ;
- augmentation du diamètre des conduites là où cela est nécessaire afin d'améliorer la défense incendie. Ceci permettra de limiter grandement le nombre de fuites et améliorera la défense incendie là où elle est déficitaire.

Conduites	Remplacement (km)	Projeté (km)
Transport / interconnexion	10	10
Distribution avec changement de diamètre	27	-
Distribution sans changement de diamètre	50	-
Distribution extension PAL	-	3
TOTAL (km)	87	13

Tableau 2 : nombre de kilomètres de conduites remplacées et projetées

7.2. Mesures phares

Les mesures phares découlant de ce qui précède peuvent être classées en cinq catégories :

Adduction / production

- Prés Royers : remise en service du puits de Savagnier selon évolution de la qualité de l'eau
- source du Seyon : étude valorisation, potentiel intéressant pour la production locale
- Paulières – Bottes : étude valorisation, potentiel intéressant pour la production locale
- secteur Le Pâquier : nouveau puits (ou nouvelle liaison avec Dombresson)
- reprise des sources de Landeyeux et valorisation des sources d'Engollon
- autres ressources : maintien, assainissement, valorisation ou abandon (Grandes Planches)
- zones de protection : faire appliquer les règlements

Réservoirs et stations de pompage

- en anticipation des mesures PGA, la suppression des réservoirs de Coffrane, Montmollin, Saules et Fontaines a déjà été réalisée
- suppression des réservoirs non conformes restants (Savagnier et Vilars)
- modification des volumes de réserve incendie selon PGA
- mise en œuvre des réserves alimentaires, de sécurité et incendie
- entretien des ouvrages existants



Conduites de transport

- création de la ceinture « La Côtière » permettant la suppression des réservoirs de Savagnier et Vilars
- nouvelle liaison Prés Royers – Dombresson
- renforcement liaison Vilars – Fenin
- renforcement liaison Boudevilliers – Malvilliers – Les Geneveys-sur-Coffrane – Montmollin
- nouvelle liaison Les Hauts-Geneveys – La Jonchère, secteurs Centre vers Ouest
- secteur Le Pâquier : nouvelle liaison avec Dombresson (ou nouveau puits)

Conduites de distribution

- remplacement de 77 km de conduites en fonte grise et Eternit avec ou sans augmentation du diamètre afin de :
 - améliorer la défense incendie pour répondre aux exigences de l'ECAP ;
 - réduire le taux de fuite actuel de 33% à 20%, voire moins. Des campagnes de recherche de fuites seront menées en parallèle.

Télégestion

- Virtualisation du système de gestion et nouvelle liaison fibre optique.

Ces mesures sont synthétisées sur les figures 3 et 4 ci-après.



Plan général d'approvisionnement en eau de Val-de-Ruz (PGA)

Rapport au Conseil général

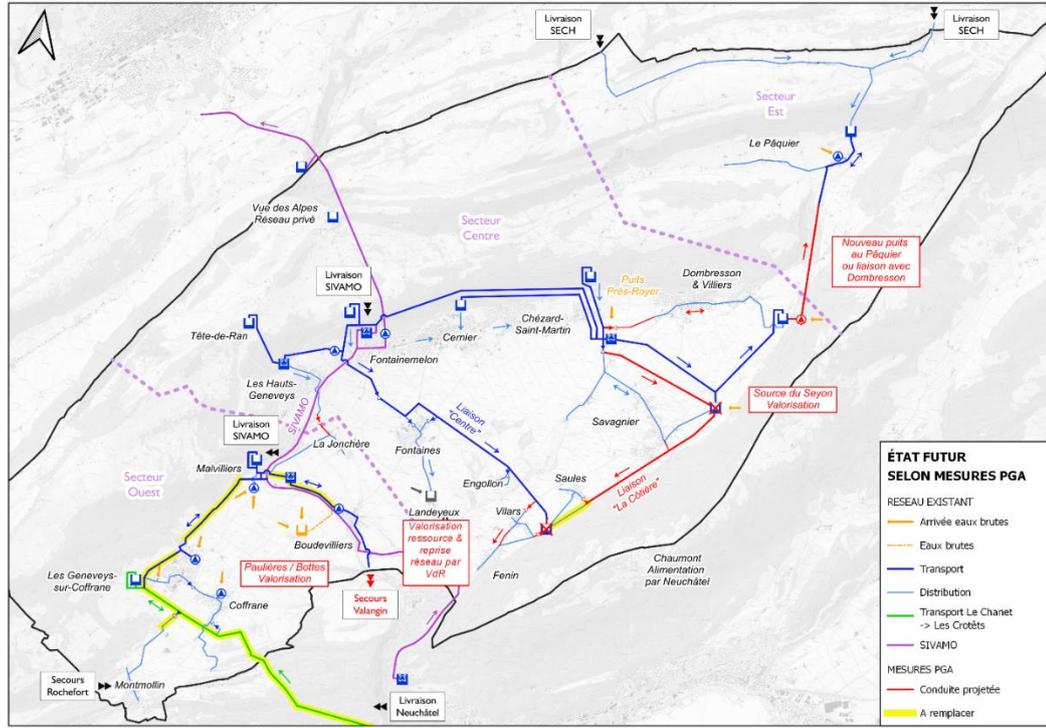


Figure 3 : représentation de l'état futur selon mesures du PGA

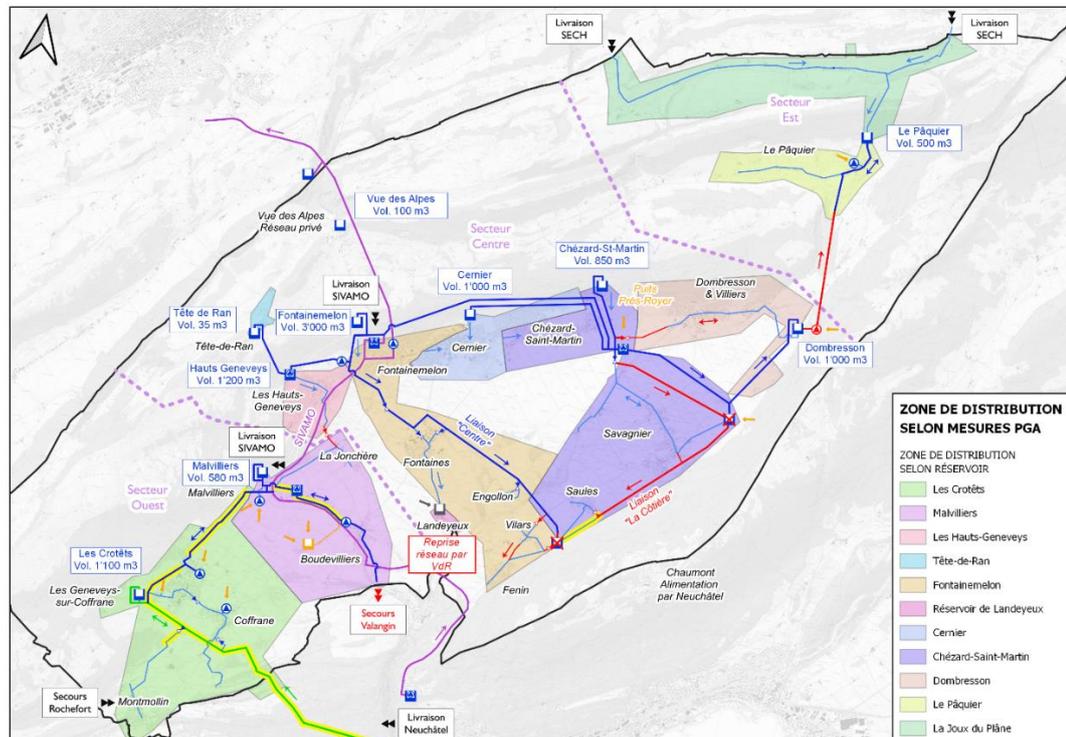


Figure 4 : représentation des zones de distribution selon mesures du PGA



7.3. Coûts des mesures

Au final, le PGA se concrétise par la mise en œuvre de 90 mesures réparties sur trois horizons de temps :

- 71 mesures à court terme (2025-2034) ;
- 12 à moyen terme (2035-2044) ;
- 7 à long terme (2045-2054).

La liste complète de ces mesures se trouve en annexe du rapport complet du PGA.

La synthèse des coûts par échéance de planification et par type de mesure est la suivante :

Objet	Montant brut	Montant net
Court terme	26'868'000	24'089'000
Études	343'000	206'000
Captages / Réservoirs /STAP	3'080'000	2'532'000
Télégestion	354'000	304'000
Conduites de transport/distribution	23'090'000	21'047'000
Moyen terme	26'969'000	25'572'000
Conduite de transport/distribution	26'969'000	25'572'000
Long terme	26'990'000	26'967'000
Conduite de transport/distribution	26'990'000	26'967'000
Total général	80'828'000	76'628'000

Tableau 3 : coûts des mesures par échéance de planification et par type de mesures

Le montant brut représente les dépenses sans déduction des subventions attendues ; il sert de référence pour toute décision de votre Autorité et est arrondi à CHF 82 millions pour en faciliter la lecture. Le montant net tient compte des subventions à recevoir. Ces dernières devront être confirmées lorsque chaque projet sera lancé puis mis en œuvre et dépendent des législations en place.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le court terme concerne les mesures visant les ouvrages et les études, car la mise en œuvre du concept en dépend. Sur le moyen et long terme, l'accent sera mis sur le remplacement des conduites, principalement de distribution, en fonte grise et en Eternit.

La mise à disposition des moyens financiers pour la réalisation de la première moitié des mesures à court terme fait l'objet d'un rapport séparé pour l'octroi d'un crédit-cadre portant sur la période 2025-2029.



8. Conclusion

En ayant réalisé ce PGA avec une vision à 30 ans, la Commune se dote d'un instrument de grande qualité, salué par les services cantonaux concernés. Cet instrument permet de planifier les investissements dans le domaine de l'eau potable de manière cohérente par tranche de 5 à 10 ans (crédits-cadres). Le Conseil communal tient à relever le travail conséquent réalisé par le mandataire.

Si les montants sont conséquents, il s'agit désormais de passer à la mise en œuvre, mais en tenant compte des capacités financières de la Commune et des priorités d'investissement dans les autres domaines.

Le Conseil communal invite donc votre Autorité à approuver ce rapport et le projet d'arrêté y relatif.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 7 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
D. Geiser P. Godat

9. Annexes

- a) Rapport technique du 30 août 2024
- b) Plan de situation
- c) Plan du schéma hydraulique
- d) A1_Description du système d'approvisionnement en eau potable
- e) A2_Statistique production et distribution de l'eau
- f) A3_Évaluation des ouvrages
- g) A4_Matrice des ressources en eau avec débits de dimensionnement et problème qualité
- h) A5_Liste des mesures et de coûts
- i) A6a_Valeur économique (brut et net)
- j) A6b_Valeur économique et maintien de la valeur
- k) A7_Définition des volumes incendie des réservoirs



10. Projet d'arrêté



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à l'adoption du plan général d'approvisionnement en eau de Val-de-Ruz (PGA)

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 7 octobre 2024 ;

vu la loi sur les Communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les eaux, du 17 décembre 2018 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Adoption

Article premier :

Le plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de Val-de-Ruz, du 30 août 2024, est adopté.

Dépenses

Art. 2 :

Les dépenses d'investissement font l'objet de crédits-cadres spécifiques.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

R. Douard

Le secrétaire

P. Lardon